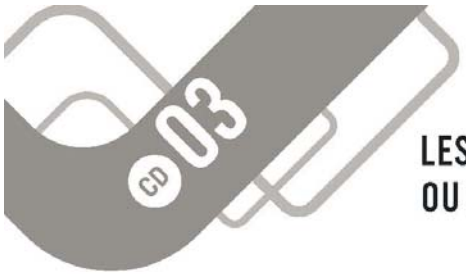

LES ASSOCIATIONS : AMORTISSEUR SOCIAL OU SOLUTION À LA CRISE ?

ORGANISATEUR

> Associations Mode d'Emploi

COORDINATEUR - ANIMATEUR

> Laurent THOVISTE, directeur de la rédaction, Associations mode d'emploi

INTERVENANTS

> Laurent FRAISSE, chargé d'études, Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA)
> Pierre VANLERENBERGHE, président, Fonda
> Marie Christine VERGIAT, député européen, Parlement européen

www.inet-ets.net : retrouvez les coordonnées des animateurs, les références, les liens et dès février, la synthèse de cet atelier.

Laurent THOVISTE

Animateur de la conférence, directeur de la rédaction, Associations mode d'emploi

Mr THOVISTE présente les excuses de Mme VERGIAT qui n'a pu prendre son avion pour Strasbourg.

L'action publique s'appuie largement sur le tissu associatif. La crise actuelle est une occasion de réfléchir à un nouveau modèle de développement qui inclurait pleinement les associations. Les associations sont-elles des partenaires en capacité de négocier sur un pied d'égalité pour établir un nouveau modèle de développement davantage porteur d'avenir ?

L'économie sociale et solidaire : une solution face à la crise ?

Laurent FRAISSE

Chargé d'études, Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA)

Le labo de l'économie sociale et solidaire, 50 propositions pour changer de cap[1] est un large travail de consultation du milieu de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette démarche est née du constat que l'ESS n'était pas prise en compte comme une force sur laquelle s'appuyer pour faire face la crise et prévenir la sortie de crise.

L'ESS (coopératives, mutuelles et associations) représente sur le territoire 2 millions d'emplois (+ 19 % depuis 2000) dont 80 % relevant du secteur associatif (L'ESS s'intéresse principalement aux associations qui génèrent de l'emploi, qui ne représentent qu'une petite partie du monde associatif). Cette force économique et sociale, modèle économique original combinant bénévolat et salariat, a-t-elle été véritablement prise en compte pour faire face à la crise ? Peut-on aller au-delà du rôle d'amortisseur social ? Les associations ont-elles les moyens et ressources pour remplir leur rôle de veille citoyenne ?

[1] www.lelabo-ess.org

Les dons et la générosité publique suffiront-ils ? Les associations pourront-elles mobiliser des ressources bénévoles et volontaires ? Actuellement, les financements des associations s'appuient largement sur le secteur public, cela durera-t-il ?
La relance des emplois aidés a permis de situer le rôle des associations dans la crise : un rôle d'amortisseur social. Quand le chômage augmente, les mesures d'emploi aidé sont rétablies, puis supprimées une fois la crise passée.

Voici quelques-unes des 50 propositions :

- Consolider et développer les emplois dans le secteur associatif : identifier les secteurs d'avenir et donc les emplois de demain – dans lesquels les associations se positionnent souvent – grâce à des statistiques plus fines.
- Changer de regard sur les capacités du monde social face à la crise (la crise met en exergue la capacité du monde social à amortir les chocs) ; réfléchir aux priorités des dépenses publiques en période de crise ; investir dans le social, c'est prévenir les inégalités et les exclusions et donc diminuer le coût social à long terme. C'est la vision d'un plan de relance par l'investissement dans le capital humain, nécessaire pour la soutenabilité de nos systèmes sociaux.
- Prendre en compte davantage la dimension politique des associations sur les priorités de droit commun.
- Mettre en place un fonds d'innovation sociale qui bouscule la vision technologiste du plan de relance : investir dans les capacités humaines.
- Reconsidérer complètement les services d'intérêt général. Deux propositions : systématiser les clauses sociales et environnementales dans les codes des marchés publics ; élaborer une convention de partenariat d'intérêt général pour une régulation plurielle de l'économie sur les territoires, basée sur la coopération, le partenariat, le conventionnement et donc une co-construction de l'intérêt général par des innovations et des expérimentations répondant aux nouveaux besoins sociaux. Or, l'unique alternative aujourd'hui est la mise en concurrence par appel d'offres d'un côté, et la délégation de service public de l'autre : nous passons ainsi à côté de l'apport des associations à la construction de l'intérêt général. Le cahier des charges des besoins sociaux est d'abord conçu par les associations (et non par les collectivités) puis élaboré en co-construction. C'est pourquoi la promotion de l'innovation sociale ne peut s'inscrire dans le cadre des marchés publics. Cette politique du partenariat risque de réduire les associations au rôle de prestataires.

Au-delà de « l'association réparatrice de la société »

Pierre VANLERENBERGHE

Président de la Fonda

La Fonda rassemble les associations dans un lieu de confrontations d'analyses, de propositions entre les familles du monde associatif, afin de faire prendre conscience aux pouvoirs publics que la démocratie ne se conçoit qu'avec un développement puissant du monde associatif. Elle affiche une volonté de se positionner comme un think tank du monde associatif et de poser les questions qui fâchent tant aux associations qu'aux pouvoirs publics.

L'image des associations est fondée sur leur accompagnement des exclus ou leur fonction réparatrice des chocs de la vie. Ce rôle est essentiel et elles doivent le garder. Faire appel à la générosité et mobiliser un bénévolat actif est essentiel à notre société : c'est de la fraternité, du « vivre ensemble » et du « faire ensemble ». A cette « compassion » à l'ancienne s'est ajoutée une déclinaison moderne de cette

« générosité »: les emplois aidés. Le paradoxe c'est qu'alors même que l'Etat réduit les moyens du monde associatif, il « somme » les associations de prendre en leur sein des « exclus »! Même si la politique des emplois aidés est acceptable parce qu'elle permet au minimum de maintenir dans l'emploi…et vient en aide accessoirement aux associations, elle accroît cependant l'instrumentalisation des associations et amènent les pouvoirs publics à rester flous sur le rôle des associations dans notre vie démocratique, qui va pourtant jusqu'à la co-construction de l'intérêt général selon la Fonda.

Au-delà de la crise financière, des mouvements de fond sont à l'œuvre qui renouvellent cette dernière nécessité. L'action des associations doit tenir compte de deux grandes tendances : la crise et le recentrage des organisations syndicales.

La crise

Il s'agit d'une crise de la régulation fordiste (articulation entre le fondement économique et ses modalités d'organisation sociale) sur fond de modification géopolitique et de mondialisation de la connaissance.

Les pays sont aujourd'hui confrontés à des choix collectifs majeurs (ils découvrent les limites de la planète, de la production agricole…) face auxquels la participation citoyenne est indispensable et passe en partie par la réponse associative. La crise amène des arbitrages délicats sur les politiques de redistribution : les associations doivent jouer leur rôle d'éducateur pour que le citoyen ne soit pas seulement sollicité en période d'élection sur son étendue et sa direction. Enfin, face aux limites écologiques, se pose de nouveau la question de l'habitat collectif et social : on touche là un modèle de développement sur lequel certaines associations s'appuieront pour retrouver un souffle.

Le recentrage des organisations syndicales sur l'entreprise pour prouver leur représentativité

Cette dernière fera émerger de nouvelles demandes des salariés, qui ne trouveront pas leur réponse au sein même des entreprises mais sur le territoire, ce qui concerne donc les associations, les élus, etc. Pourquoi ne pas imaginer une réponse à trois : entreprises, collectivités et associations ?

Pour conclure, toutes les fonctions associatives seront mobilisées face à ces grands changements. Le nouveau modèle de développement s'appuiera sur une nouvelle démocratie locale au sein des territoires. Pourquoi ne pas développer une proposition figurant dans le rapport « Cohésion sociale et territoires » du Plan qui envisageait la création de comités économiques et sociaux locaux réunissant tous les acteurs pour faire face aux changements radicaux.

Echanges avec la salle

De la salle (Jeanne CARTILLET, Grand Lyon)
Quelles difficultés rencontrent les collectivités locales pour fixer le financement des associations ? Dans quelle mesure les associations laissent-elles la place aux citoyens non organisés ? Il y a parfois une monopolisation du débat par les associations.

De la salle

Les associations évoluent dans un champ concurrentiel pour intervenir sur des besoins identiques mais avec une idéologie et une culture diverses. Cela pose de gros problèmes sur le territoire, car il est difficile de faire émerger un intérêt général.

De la salle, (Jean CASTEL, conseil du développement du Pays de Rennes)
Le conseil de développement du Pays de Rennes a été créé autour du thème « économique et social », ce qui n'est pas sans lien avec votre proposition de comités sociaux locaux pour réunir les différents acteurs. Pour aller plus loin, le conseil du développement du Pays de Rennes part du principe qu'il n'y a pas de citoyen lambda mais de réels acteurs du territoire. C'est une co-création de l'intérêt général.

Laurent THOVISTE
Pour porter la parole du mouvement associatif lors de propositions ou travaux, ne faut-il pas imaginer une structure d'interpellation qui représenterait les associations ? La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) peut-elle jouer ce rôle ?

Laurent FRAISSE
Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA), dans lequel associations et pouvoirs publics sont représentés, est assez symptomatique d'un modèle social associatif français jouissant d'une forte capacité d'interpellation.
Cependant, ce monde associatif n'est pas si harmonieux et cohérent pour mener ses missions. Des questions restent à régler : le renouvellement des équipes (la place des jeunes), la place des femmes et la diversité… Par exemple, articuler les débats citoyens avec des acteurs de la vie associative pourrait susciter la rencontre entre des citoyens motivés et les associations, et ainsi renouveler la vie associative. Cela éviterait les risques de gouvernance territoriale corporatiste.
Par ailleurs, la vie démocratique, y compris dans les associations, passe par une meilleure représentation des salariés. Le CRIDA a proposé d'ouvrir la gouvernance des entreprises aux salariés, il en va de même pour les organisations de l'ESS et les associations. Il faut une représentation plurielle de ce qui fait la richesse d'une organisation pour renouveler la vie démocratique en son sein.

De cette confrontation peuvent naître des outils de développements territoriaux intéressants comme les Corporations de Développement Économique Communautaire (CDEC) (québécois) qui sont des exemples d'instances multi parties prenantes intégrant les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, mais aussi les acteurs de l'ESS. Ils réfléchissent ensemble à la manière de mener et d'accompagner les projets de développement territorial. Intégrer les acteurs de l'ESS dans ces comités de développement territorial permet des évolutions car ils changent le regard sur les politiques de développement.

Pierre VANLERENBERGHE
La vitalité associative de notre pays ne signifie pas que toutes les associations sont démocratiques : c'est aussi le signe du développement de la concurrence et d'un éparpillement des forces. En France, la relation à l'autre est moins positive que dans les pays nordiques où la vie associative est plus développée. La Fonda a ouvert plusieurs chantiers sur la légitimité associative qui est liée à des aspects de procédures et à des projets politiques. Or, les associations mettent souvent l'accent sur le projet, mais moins sur la procédure qui est souvent formelle. Elles doivent donc être exigeantes notamment sur la qualité de la délibération démocratique, l'accès de tous aux responsabilités sans discrimination, ce dernier point les entreprises privées s'en sont saisies plus vite que les associations. La relation à l'action collective n'est

plus la même aujourd'hui : l'engagement individuel suppose un retour sur investissement (don et contre don).

Par ailleurs, vous évoquiez la mise en concurrence des associations. L'appel d'offres est souvent rejeté par des grandes associations mais il peut intéresser les petites associations peu structurées qui sont peu entendues. Le système des subventions qui se négocient de gré à gré bloque les associations émergentes qui souhaitent en bénéficier. La réponse à la mise en concurrence est dans la co-construction de projets avec ses modalités d'évaluation mais les responsables territoriaux doivent le faire avec le souci de donner un espace aux sans voix (associations nouvelles ou citoyens non représentés : il faut arriver à un certain panachage dans les réponses des appels à projets, pour donner de l'espace à la nouveauté.

Dans une période de profonds changements où nous sommes tous bousculés, nous devons repenser à la mutualisation des moyens en tenant compte des problèmes culturels, idéologiques, humains, etc. qu'elle engendre.

La CPCA a connu quelques succès mais d'autres efforts de structuration de son projet sont nécessaires. Elle doit améliorer la mise en débat en son sein de questions fondamentales.

Laurent THOVISTE

Les règles de démocratie interne dans les associations devraient être exigées par les collectivités comme préalable à l'entrée d'une association dans une démarche de démocratie participative. N'oublions pas également que les appels d'offres et la mise en concurrence ont vu le jour pour instaurer plus de transparence.

Par ailleurs, les conseils économiques et sociaux locaux doivent améliorer leur représentativité. Par exemple, j'avais animé une réunion à Besançon pour laquelle un système à 3 niveaux veillait à la bonne adéquation entre la composition du conseil et les caractéristiques de la population locale: une partie du monde associatif (désignée par le monde associatif lui-même), une autre partie composée de citoyens tirés au sort, et une troisième partie désignée par le maire pour corriger les éventuels déséquilibres constatés par rapport aux deux premiers collèges (age, sexe, quartier …).

Ce document est une synthèse de conférence, les propos des intervenants ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Réalisation de la synthèse – www.averti.fr